

Formations inter et intra-entreprise

ARCHIVAGE ELECTRONIQUE

Archives publiques électroniques, Contrôle fiscal des comptabilités informatisées, Gérer un projet

CONFORMITE

Risques et conformité en entreprise

INFORMATIQUE

Edition de progiciels, Traitement et hébergement de données de santé

INFORMATIQUE ET LIBERTES

Banque, Cii, Collectivités territoriales, Comité exécutif, Contrôles Cnil, Flux transfrontières de données, Gestion RH, Risques, Santé, Sécurité

INTERNET, INTERNET DES OBJETS ET COMMERCE

ELECTRONIQUE

Commerce électronique, Environnement intelligent, Objets connectés et droit de l'internet des objets, Webmaster

MANAGEMENT DE CONTRAT

Achats, Cloud computing, Contract management, Contrats d'intégration et d'externalisation, Sécurisation

MANAGEMENT DES LITIGES

Médiation judiciaire, Négociation

MARCHES PUBLIQUES

Marchés publics informatiques

PENAL NUMERIQUE

Crise en entreprise, Risque pénal

PRESSE ET COMMUNICATION NUMERIQUE

Atteinte à la réputation sur Internet

PROPRIETE INTELLECTUELLE

Auteur numérique, Bases de données, Design, mode et technologies, Impression 3D, Inventions de salariés, Open innovation, Patrimoine intellectuel de l'entreprise, Portefeuille de marques et noms de domaine, Projet innovant

Alain Bensoussan Avocats
Le droit du numérique et des technologies avancées

Le cabinet a la qualité d'organisme de formation professionnelle depuis 15 ans.

Ces formations sont le fruit de ses compétences et expériences dans chacun des domaines figurant au catalogue. Elles sont assurées par les avocats du cabinet.

Elles s'appuient sur de nombreux outils pédagogiques, tels que des cas pratiques personnalisés, des quizz de validation, des FAQ, ou encore des fiches réflexes.

Outre celles présentées au catalogue des formations standards, une formation spécifique adaptée à la demande du client peut être réalisée. Les budgets des formations spécifiques sont définis en concertation.

Enregistrée sous le numéro 11753867675 Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat. (Article L 6352-12 du Code du travail).

INSCRIPTION

- paris@lexing.law
- Date limite : 8 jours avant la formation



LIEU DES FORMATIONS

LEXING ALAIN BENSOUSSAN AVOCATS
Immeuble Cap Etoile
58 boulevard Gouvion-Saint-Cyr
75017 Paris
Téléphone : 33 (1) 82 73 05 05
Télécopie : 33 (1) 82 73 05 06



Atteinte à la réputation sur internet	5
Audit du patrimoine intellectuel de l'entreprise	6
Cadre juridique des achats	7
CIL : correspondant Informatique et libertés niveau 2 expert	8
Commerce électronique	9
Contract management	10
Contrôle fiscal des comptabilités informatisées	11
Design, mode et technologies	12
Devenir correspondant informatique (CIL)	13
Droit d'auteur numérique	14
Droit des bases de données	15
Edition de progiciels : état de l'art et tendances juridiques	16
Garantir la pérennité et le succès d'un projet informatique grâce au contract management niveau 2 expert	17
Gérer les archives publiques électroniques	18
Gérer les inventions de salariés	19
Gérer un projet d'archivage électronique	20
Gérer une crise en entreprise : le risque pénal	21
Impression 3D	22
La gestion des ressources humaines	23
La sécurité Informatique et libertés	24
Le management du risque Informatique et libertés	25
L'environnement intelligent	26
Les clés pour réussir son projet « Cloud computing »	27
Les contrôles Cnil	28
Les flux transfrontières de données	29
Les obligations du correspondant Informatique et libertés	30
Les obligations Informatique et libertés niveau 2	31

● Les obligations Informatique et libertés pour le secteur de la santé	32
● Les obligations Informatique et libertés pour les collectivités territoriales	33
● Les obligations Informatique et libertés pour les entreprises du secteur bancaire	34
● Les risques Informatique et libertés à l'attention du comité exécutif	35
● Manager des contrats d'intégration et d'externalisation	36
● Marchés publics informatiques	37
● Médiation judiciaire et procédure participative de négociation	38
● Objets connectés et droit de l'internet des objets	39
● Open innovation	40
● Protection d'un projet innovant	41
● Risques et conformité au sein de l'entreprise	42
● Sécurisation juridique des contrats informatiques	43
● Sensibilisation à la gestion d'un portefeuille marques et noms de domaine	44
● Traitement et hébergement des données de santé à caractère personnel	45
● Webmaster niveau 2 expert	46

ATTEINTE A LA REPUTATION SUR INTERNET

Identification des auteurs des propos et suppression des contenus

- La conservation de la preuve sur internet : Règles techniques du constat d'huissier de justice sur internet.
- Identification des auteurs des propos : Comment cibler l'action ?
- Nécessité d'une décision de justice ; Données fausses ou fantaisistes.
- Suppression des contenus : Contenu « manifestement » illicite ; Notification à l'hébergeur ; Requête afin de suppression des contenus occasionnant un dommage.

Les critères de la diffamation et de l'injure

- Le caractère public des propos.
- L'intention coupable.

Les particularités

- La prescription : Le délai de prescription ; Le point de départ du délai de prescription.
- Les responsabilités en matière de presse : Le directeur de la publication ou l'éditeur ; Les responsables en cas de publication diffamatoire ou injurieuse sur un site internet.

La diffamation publique

- Définition légale : L'allégation ou l'imputation d'un fait précis et déterminé ; L'atteinte à l'honneur ou à la considération ; Une diffamation doit viser une personne déterminée ; Distinction diffamation/dénigrement.
- Les moyens de défense : Absence du caractère diffamatoire ; L'exception de vérité ; La bonne foi.

L'injure publique

- Définition légale.
- Distinction injure/diffamation.
- L'excuse de provocation.

Diffamation et injures spéciales

- Diffamation et injure publique envers les collectivités territoriales.
- Diffamation et injure envers les fonctionnaires publics et les citoyens chargés d'un mandat public.
- Diffamation et injure raciale.

Questions/Réponses

RESPONSABLE



Virginie Bensoussan-Brulé

OBJECTIFS



- Comprendre les grands principes du droit de la presse.
- Gérer les difficultés d'application de la loi sur la presse aux nouveaux vecteurs de communication de la pensée.

OUTILS PEDAGOGIQUES

- Quizz de validation des acquis.
- Cas pratiques.
- Glossaire des termes juridiques.
- Site web de la formation.
- Suivi post formation réalisé par e-mail ou via des SharePoint ou Google site dédiés à la formation.

DATES DES FORMATIONS

- 25 janvier 2017
- 19 avril 2017
- 4 octobre 2017
- 5 décembre 2017



PARTICIPANTS

Directeur juridique et service juridique, Direction de la Communication et service communication, Relations publiques.

DURÉE – PRIX

- 1 jour (7 heures)
- 900 € HT (Repas inclus)

AUDIT DU PATRIMOINE INTELLECTUEL DE L'ENTREPRISE

Identifier les droits et les titres de propriété intellectuelle

- Recenser les innovations protégées ou protégeables.
- Déterminer une protection adaptée.

Détecter les forces, les points de faiblesse et les risques juridiques et financiers d'un portefeuille de propriété intellectuelle

- Audit de la titularité des droits et des titres.
- Audit de la validité des titres brevets, marques, dessins et modèles et des noms de domaine.
- Audit des créations protégées par le droit d'auteur.
- Audit de la disponibilité des titres marques.
- Audit du périmètre de protection sectoriel et territorial des titres marque.
- Audit de l'usage des titres marques.
- Audit de la mise en œuvre et des limites des contrats d'exploitation (cession/licence/accord de coexistence/règlement de copropriété...).
- Evaluation des conflits potentiels ou existants sur les titres et sur les droits.

Consolider le portefeuille propriété intellectuelle par la mise en œuvre de stratégies appropriées et par de bonnes pratiques

- Préserver la confidentialité.
- Mettre en place une traçabilité.
- Gérer la politique Propriété Intellectuelle en stratégie.
- Anticiper par un audit préventif les points de faiblesses et les risques juridiques et financiers.

Questions/Réponses

RESPONSABLES



[Virginie Brunot](#)
[Anne-Sophie Cantreau](#)

OBJECTIFS

- Identifier les droits de Propriété Intellectuelle.
- Détecter les forces, points de faiblesses et risques juridiques et financiers d'un portefeuille Propriété Intellectuelle.
- Consolider le portefeuille Propriété Intellectuelle par la mise en œuvre de stratégies appropriées et par de bonnes pratiques.

OUTILS PEDAGOGIQUES

- Quizz de validation des acquis.
- Cas pratiques.
- Glossaire des termes juridiques.
- Site web de la formation.
- Suivi post formation réalisé par e-mail ou via des SharePoint ou Google site dédiés à la formation.

DATES DES FORMATIONS

- 12 janvier 2017
- 30 mars 2017
- 13 septembre 2017
- 9 novembre 2017

PARTICIPANTS

Directeur Propriété industrielle, Directeur Juridique, Directeur Commercial, Directeur Marketing, Juristes, Commerciaux, Webmasters.

DURÉE – PRIX

- 1 jour (7 heures)
- 900 € HT (Repas inclus)

CADRE JURIDIQUE DES ACHATS

Cadrement juridique

- Hiérarchie des sources du droit ; Qu'est-ce que l'achat ? ; Conditions générales de vente.

Phase précontractuelle

- Pourparlers ; Définition des besoins et cahier des charges ; Obligations précontractuelles du fournisseur.

Formation du contrat

- Qu'est-ce qu'un contrat ? Qui peut conclure le contrat ?

Dépendance économique

- Dépendance économique et puissance d'achat.
- Contrats et dépendance économique.

Structure du contrat

- Titre du contrat, Parties, Préambule, Définition, Objet, Documents contractuels, Durée, Calendrier et délais.

Responsabilité

- Obligations de moyens et de résultat ; Maîtrise d'œuvre - Maîtrise d'ouvrage ; Clauses de responsabilité ; Articulation avec les assurances ; Collaboration entre les parties.

Clauses d'exécution

- Prix ; Garanties légales et contractuelles ; Réception ; Audit, Propriété intellectuelle ; Confidentialité ; Plan d'assurance qualité ; Réserve de propriété.

Fin du contrat

- Terme du contrat ; Résiliation du contrat ; Suspension du contrat ; Redressement et liquidation judiciaires ; Cession du contrat ; Modifications du contrat.

Risques

- Obligation de sécurité : Prêt de main d'œuvre illicite et délit de marchandage : Transferts de personnel, Travail dissimulé, Informatique et libertés.

Gestion des conflits

- Clauses relatives aux conflits ; Gestion du précontentieux ; Modes de règlement des différends.

Questions/Réponses

RESPONSABLE



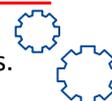
Frédéric Forster

OBJECTIFS



- Comprendre les grands principes du droit des contrats.
- Acquérir les connaissances indispensables à la maîtrise des mécanismes contractuels fondamentaux.
- Gérer les étapes de la conclusion d'un contrat, depuis les pourparlers jusqu'au précontentieux.

OUTILS PEDAGOGIQUES



- Quiz de validation des acquis.
- Cas pratiques.
- Glossaire des termes juridiques.
- Site web de la formation.
- Suivi post formation réalisé par e-mail ou via des SharePoint ou Google site dédiés à la formation.

DATES DES FORMATIONS

- 3 février 2017
- 19 mai 2017
- 15 septembre 2017
- 13 décembre 2017



PARTICIPANTS

Acheteurs, Juristes juniors, Contract managers.

DURÉE – PRIX

- 1 jour (7 heures)
- 900 € HT (Repas inclus)

CIL : CORRESPONDANT INFORMATIQUE ET LIBERTES NIVEAU 2

EXPERT

Introduction

- Historique des libertés numériques ; Risques Informatique et libertés ; Actualité ; Projet de règlement européen et projet de révision de la convention 108 ; Tendances 2012-2022 ; Commissaire aux données.

Missions du CIL : approche méthodologique et normative

- Mise en conformité I&L : approche multi axes.
- Méthodologie d'analyse de traitements complexes.
- Stratégie pour l'établissement du registre des traitements.
- Méthodologie de rédaction du bilan annuel.
- Etapes clefs pour gérer les demandes d'accès, de rectification et d'opposition.
- Gérer les relations avec la Cnil et les autres autorités de protection des données.
- Constituer et présenter un dossier de demande d'autorisation.
- Réaliser des alertes transverses et proposer un plan d'actions associé.
- Etablir une veille Informatique et libertés.
- Diffuser les best practices et contrôler leur mise en application.
- Méthodologie et outils d'audit de conformité I&L.
- Diffuser la culture I&L et établir un plan de sensibilisation annuel.

Aspects organisationnels de la fonction CIL

- Créer un réseau de relais (le recrutement, formation, mission, suivi).
- Mettre en place un comité de pilotage Informatique et libertés (fréquence, membre, règlement du comité).
- Implémenter les outils de pilotage de la mission (SharePoint, rosace de complétude, tableau de bord juridique...).
- Etablir des procédures internes (procédure nouveaux traitements, procédure contrôle Cnil, procédure gestion des droits des personnes concernées...).
- Faire des reporting réguliers au responsable de traitements (outils, fréquence...).

Les spécificités des CILs groupes internationaux

- Benchmark ; Approche internationale et gestion du risque ; Procédures groupe et ordre public local ; Applications globales et étude d'impact ; Applications locales ; BCR (démarche et implémentation).

L'approche privacy by design

- Mise en œuvre pratique ; Méthodologie ; Etude de cas.

Questions/Réponses

PARTICIPANTS

Direction juridique, Direction conformité, Direction des SI, Direction RH, CIL, Data privacy officer, RSSI, Administrateurs des systèmes d'informations, Auditeur, Contrôle interne.

RESPONSABLE



Alain Bensoussan

OBJECTIFS



- Permettre au CIL de se perfectionner dans le cadre du niveau 2 expert (résoudre les questions complexes).
- Lui fournir les éléments de méthodologie lui permettant d'exercer son activité selon l'approche Privacy by Design.
- Lui permettre de maîtriser les obligations et responsabilités qui lui incombent et de savoir les mettre en œuvre.
- Permettre au CIL de maîtriser les obligations et responsabilités qui lui incombent et de savoir les mettre en œuvre.

OUTILS PEDAGOGIQUES

- Quizz de validation des acquis.
- Cas pratiques.
- Glossaire des termes juridiques.
- Site web de la formation.
- Suivi post formation réalisé par e-mail ou via des SharePoint ou Google site dédiés à la formation.

DATES DES FORMATIONS

- 2 mars 2017
- 31 mai 2017
- 19 octobre 2017
- 14 décembre 2017



DURÉE – PRIX

- 1 jour (7 heures)
- 900 € HT (Repas inclus)

COMMERCE ELECTRONIQUE

Cadragé juridique

- Définition du commerce électronique.
- Définition de la vente à distance.
- Identification des différentes strates juridiques applicables.

Démarches préalables à la mise en ligne

- Démarches Cnil.
- Démarches spéciales.

Présentation de l'offre

- Caractéristiques essentielles.
- Prix.
- Informations précontractuelles.
- Focus sur les pratiques déloyales.

Mentions obligatoires

- Notice légale.
- Mentions Informatique et libertés.
- Copyright.
- Mention spéciale newsletter.

Process de conclusion du contrat

- Contraintes légales selon les moyens de communication utilisés.
- Descriptif du process de conclusion.

Structure du contrat

- Principales clauses.
- Focus sur les clauses abusives.

GRC et SAV

- Rétractation
- Disponibilité des produits et services.
- Responsabilité.
- Garantie légale.
- Garantie contractuelle.
- Réclamation et suivi de l'exécution du contrat.

Questions/Réponses

RESPONSABLE



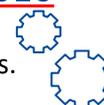
Céline Avignon

OBJECTIFS



- Identifier les différentes strates juridiques applicables à la vente en ligne et à l'édition d'un site d'e-commerce
- Acquérir les connaissances indispensables à la maîtrise des obligations principales d'un éditeur d'un site marchand
- Gérer les étapes de la mise en ligne d'une offre à la conclusion d'un contrat en ligne

OUTILS PEDAGOGIQUES



- Quizz de validation des acquis.
- Cas pratiques.
- Glossaire des termes juridiques.
- Site web de la formation.
- Suivi post formation réalisé par e-mail ou via des SharePoint ou Google site dédiés à la formation.

DATES DES FORMATIONS

- 23 février 2017
- 12 avril 2017
- 17 octobre 2017
- 1^{er} décembre 2017



PARTICIPANTS

Juristes, Webmaster, web agence, responsable e-commerce, directeur commercial, responsable e-marketing.

DURÉE – PRIX

- 1 jour (7 heures)
- 900 € HT (Repas inclus)

CONTRACT MANAGEMENT

Contexte juridique

- Hiérarchie des sources du droit.
- Typologie des contrats de droit privé.
- Opposabilité des conditions générales de vente et conditions générales d'achat.

Phase précontractuelle

- Définition des besoins.
- Obligations des parties.
- Conduite des négociations.
- Pratiques anti-concurrentielles.

Formation du contrat

- Notion de contrat.
- Contenu du contrat.
- Habilitation pour conclure.
- Conséquences juridiques.

Conception du contrat

- Architecture contractuelle.
- Gestion de projet.
- Clauses du contrat.
- Risques du contrat.

Questions/Réponses

RESPONSABLE



Frédéric Forster

OBJECTIFS



- Comprendre les grands principes du droit des contrats.
- Acquérir les connaissances indispensables à la maîtrise des mécanismes contractuels fondamentaux.
- Gérer les étapes de la conclusion d'un contrat, depuis les pourparlers jusqu'au précontentieux.

OUTILS PEDAGOGIQUES



- Quiz de validation des acquis.
- Cas pratiques.
- Glossaire des termes juridiques.
- Site web de la formation.
- Suivi post formation réalisé par e-mail ou via des SharePoint ou Google site dédiés à la formation.

DATES DES FORMATIONS

- 24 février 2017
- 23 mai 2017
- 21 septembre 2017
- 1^{er} décembre 2017



PARTICIPANTS

Acheteurs, Juristes juniors, Contract managers.

DURÉE – PRIX

- 1 jour (7 heures)
- 900 € HT (Repas inclus)

CONTROLE FISCAL DES COMPTABILITES INFORMATISEES

Introduction

- Les textes applicables.
- Les instructions administratives.
- La jurisprudence.
- Les risques pour l'entreprise.

Obligations pesant sur les entreprises

- Les obligations comptables et fiscales.
- Les obligations en matière de contrôle fiscal des comptabilités informatisées.
- La conservation des informations, données et traitements.
- Les documents concernés par l'obligation de conservation de la documentation informatique.
- Les moyens de conservation imposés par l'administration.

Modalités de contrôle de l'administration

- Les pouvoirs d'investigation de l'administration.
- La multiplication des contrôles de l'administration.
- Les modalités de contrôle (avantages/inconvénients).
- Les sanctions.

Moyens à mettre en œuvre pour anticiper les contrôles

- L'audit de la comptabilité informatisée.
- La désignation des responsables de l'audit.
- L'évaluation des coûts de mise en conformité.
- La mise en place d'un contrôle interne efficient.
- Les difficultés liées à la conservation, la restauration et la restitution des données et de la documentation.
- La gestion des relations contractuelles avec les tiers et les éditeurs informatiques ;
- La mise en œuvre d'un système de sécurisation des livres comptables obligatoires ;
- La gestion des contraintes liées au changement de l'environnement matériel et logiciel ;
- Les procédures à mettre en place pour faire face aux évolutions des systèmes d'information.

Étude de cas

- Les réponses aux demandes de traitements (selon options retenues).
- Les préconisations faites à l'issue d'audit de conformité.

Questions/Réponses

PARTICIPANTS

Directeurs financiers, Directeurs comptables, Responsables comptables et fiscaux, Contrôleurs de gestion et auditeurs, Fiscalistes, Avocats et experts-comptables, DSI, responsables informatiques, Chefs de projet en charge des évolutions des SI.

RESPONSABLE



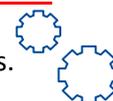
Pierre-Yves Fagot

OBJECTIFS



- Maîtriser les obligations pesant sur les entreprises en matière de comptabilité informatisée.
- Faire face au contrôle fiscal des comptabilités informatisées.
- Prévenir et anticiper les contrôles fiscaux des comptabilités informatisées.
- Gérer les contraintes liées à l'évolution des systèmes d'information.

OUTILS PEDAGOGIQUES



- Quizz de validation des acquis.
- Cas pratiques.
- Glossaire des termes juridiques.
- Site web de la formation.
- Suivi post formation réalisé par e-mail ou via des SharePoint ou Google site dédiés à la formation.

DATES DES FORMATIONS

- 9 février 2017
- 18 mai 2017
- 21 septembre 2017
- 23 novembre 2017



DURÉE – PRIX

- 1 matinée (4 heures)
- 400 € HT

DESIGN, MODE ET TECHNOLOGIES

Panorama technologique et enjeux

- Présentation des technologies en matière de mode et de design (vêtements intelligents, objets de mode connectés, impression 3D, prototypage virtuel, réseaux sociaux et défilés de mode ...).
- Impacts juridiques : quelles sont les contraintes ? Comment appliquer les règles de propriété industrielle et anticiper les risques juridiques ?

Création d'une innovation technologique en matière de mode et de design

- Qualification de la création.
- Mise en place d'une protection appropriée.
- Encadrement de la question des données personnelles.

Exploitation d'une innovation technologique en matière de mode et de design

- Les principaux contrats (partenariat entre créateurs, éditeurs et distributeurs, contrat de transfert de technologie, contrat de licence ...).
- Phase pré contractuelle.
- Formation et exécution des contrats.

Les atteintes à l'innovation

- Atteinte classique et contrefaçon sur internet.
- La veille technologique.
- La preuve.
- Les actions (actions en contrefaçon et concurrence déloyale).

Questions/Réponses

RESPONSABLES



[Naïma Alahyane Rogeon](#)
[Anne-Sophie Cantreau](#)

OBJECTIFS



- Appréhender sur un plan juridique les interactions entre le numérique, le design et la mode.
- Consolider les modes de protection à mettre en œuvre pour développer une innovation dans les secteurs du design et de la mode et assurer sa défense en cas de contrefaçon.
- Améliorer l'encadrement contractuel des innovations en matière de mode et de design.

OUTILS PEDAGOGIQUES



- Quizz de validation des acquis.
- Cas pratiques.
- Glossaire des termes juridiques.
- Site web de la formation.
- Suivi post formation réalisé par e-mail ou via des SharePoint ou Google site dédiés à la formation.

DATES DES FORMATIONS

- 20 janvier 2017
- 7 mars 2017
- 19 septembre 2017
- 21 novembre 2017



PARTICIPANTS

Directeur juridique, Directeur Propriété Industrielle, Directeur artistique, Directeur marketing, Agence de design, Agence d'architecture, Juristes, Designers, Stylistes.

DURÉE – PRIX

- 1 jour (7 heures)
- 900 € HT (Repas inclus)

DEVENIR CORRESPONDANT INFORMATIQUE (CIL)

Les principes généraux de la loi Informatique et libertés

- Les 7 piliers et les concepts de base (données à caractère personnel, traitement automatisé de données à caractère personnel, destinataire, conservation, responsable du traitement, ...).
- Les données sensibles (état de santé, religion...).
- Le régime de formalités préalables auprès de la Cnil (déclaration, les traitements soumis à autorisation, traitements du secteur public, demandes d'avis, télé services de l'administration).
- Les droits des personnes (droit d'accès, de rectification...) et les mentions obligatoires.
- La sécurité des données (précautions utiles, obligations en cas de sous-traitance, mention type dans les contrats).
- Les flux transfrontières de données hors Union européenne.
- Les pouvoirs de la Cnil (contrôle et sanctions administratives, sanctions financières, sanctions pénales).
- La jurisprudence de la Cnil des cinq dernières années et les tendances.

La nomination du CIL

- Le CIL, garant du respect de la loi I&L dans l'entreprise.
- Etendue de la désignation (générale, partielle, mutualisée...).
- Modalités de la désignation (notification à la Cnil, information du personnel et des IRP).
- Missions CIL (établir la liste des traitements, réaliser un bilan annuel d'activité, gérer les réclamations, créer une cellule « droit des personnes », diffusion de la culture I&L, charte I&L...).
- Gestion des relations avec la Cnil.
- Spécificités CIL mutualisé (créer un réseau de relais I&L, établir une convention, créer un comité I&L...).

Exécution de la fonction au quotidien : les bonnes pratiques

- Les réflexes pour analyser la conformité d'un nouveau traitement à la loi Informatique et libertés.
- Réaliser des audits Informatique et libertés et Informatique et libertés inopinés.
- Etablir des procédures (contrôle Cnil, gestion des réclamations...).
- Sensibiliser les opérationnels aux risques liés aux zones de commentaires libres.
- Animer le comité Informatique et libertés et le réseau des relais.
- Etablir des fiches d'écarts et les notifier aux relais concernés.
- Créer un espace I&L sur l'intranet, établir un plan d'actions annuel.

Questions/Réponses

PARTICIPANTS

Direction juridique, Direction conformité, Direction des systèmes d'information, Direction ressources humaines, CIL, Data privacy officer, RSSI, Administrateurs des systèmes d'informations, Auditeur, Contrôle interne.

RESPONSABLE



Chloé Torres

OBJECTIFS



- Approfondir les connaissances de base acquises dans le domaine Informatique et libertés (politique de conformité...).
- Mettre en œuvre une politique de protection des données efficace (accountability...).
- Résoudre les questions complexes (réseaux sociaux...).

OUTILS PEDAGOGIQUES



- Quiz de validation des acquis.
- Cas pratiques.
- Glossaire des termes juridiques.
- Site web de la formation.
- Suivi post formation réalisé par e-mail ou via des SharePoint ou Google site dédiés à la formation.

DATES DES FORMATIONS

- 19 janvier 2017
- 7 avril 2017
- 6 septembre 2017
- 14 novembre 2017



DURÉE – PRIX

- 1 jour (7 heures)
- 900 € HT (Repas inclus)

DROIT D'AUTEUR NUMERIQUE

L'impact du numérique sur le droit d'auteur

- Impact sur les œuvres protégées.
- Impact sur les droits de l'auteur.
- Impact sur les exceptions (copie temporaire copie privée, copie collective) et droits du public.
- Impact sur les contrats d'exploitation.
- Impact sur les actes de contrefaçon.
- Impact sur les responsabilités.
- Impact sur les procédures.

Les œuvres numériques spéciales

- Logiciels.
- Bases de données numériques.

Nouvelles obligations/Nouveaux délits

- Atteinte aux mesures techniques de protection/information.
- Logiciels illicites.
- Interopérabilité (des œuvres numériques / des logiciels).
- Obligation de surveillance.

La défense des atteintes au droit d'auteur sur Internet

- Le constat sur internet.
- L'identification des responsables.
- La juridiction compétente.

Le dispositif Hadopi

- La riposte graduée.
- Le nouveau référé.
- Droit comparé : quels systèmes à l'étranger ?

Questions/Réponses

RESPONSABLE



[Marie Soulez](#)

OBJECTIFS



- Maîtriser les grands principes du droit d'auteur dans l'environnement des technologies de l'information et de la communication.
- Acquérir les bons réflexes pour protéger son patrimoine intellectuel et ne pas porter atteinte aux droits d'autrui.

OUTILS PEDAGOGIQUES

- Quizz de validation des acquis.
- Cas pratiques.
- Glossaire des termes juridiques.
- Site web de la formation.
- Suivi post formation réalisé par e-mail ou via des SharePoint ou Google site dédiés à la formation.

DATES DES FORMATIONS

- 7 mars 2017
- 4 mai 2017
- 3 octobre 2017
- 12 décembre 2017

31

PARTICIPANTS

Directeur juridique et service juridique, Direction de la Communication et service communication, Direction des systèmes d'information.

DURÉE – PRIX

- 1 jour (7 heures)
- 900 € HT (Repas inclus)

DROIT DES BASES DE DONNEES

Cadre juridique légal

- Définition.
- Régime juridique.
- Propriété.

Utiliser une base de données

- Actes autorisés.
- Actes interdits.
- Bases de données « libres de droits ».
- Bases de données « d'informations publiques ».

Produire une base de données

- Démontrer sa qualité de producteur.
- Sécuriser ses droits de propriété intellectuelle.
- Gérer la copropriété.

Diffuser une base de données

- La responsabilité au titre de la diffusion d'une base de données.
- Les contrats de licence de base de données.
- Prévenir les atteintes à sa base de données.

Profiter de l'Open data

- Le principe de la gratuité des informations publiques.
- Les redevances strictement encadrées.
- Les licences Open data.

Questions/Réponses

RESPONSABLE



Sarah Lenoir

OBJECTIFS



- Maîtriser le droit des bases de données pour les utiliser en toute légalité.
- Conclure des licences adaptées à ses besoins.
- Connaître et prévenir les risques liés à l'exploitation d'une base de données.

OUTILS PEDAGOGIQUES

- Quiz de validation des acquis. 
- Cas pratiques. 
- Glossaire des termes juridiques.
- Site web de la formation.
- Suivi post formation réalisé par e-mail ou via des SharePoint ou Google site dédiés à la formation.

DATES DES FORMATIONS

- 14 février 2017
- 16 mai 2017
- 14 septembre 2017
- 25 octobre 2017



PARTICIPANTS

Directeur juridique et service juridique, Direction de la Communication et service communication, Direction des systèmes d'information.

DURÉE – PRIX

- 1 jour (7 heures)
- 900 € HT (Repas inclus)

EDITION DE PROGICIELS : ETAT DE L'ART ET TENDANCES JURIDIQUES

Caractéristiques essentielles des licences de progiciels

- Périmètre et destination des droits cédés.
- Garanties.
- Maintenance.

Les licences dématérialisées

- Cloud computing.
- ASP.
- SAAS.
- BPO.

Obligations contractuelles

- Fournisseurs (Garanties).
- Utilisateurs (Définitions).
- Evolution/Novation.

Audit de conformité

- Obligations des utilisateurs.
- Modalités pratiques.
- Régularisation.
- Sanctions.

Actualités

- Progiciels d'occasion.
- Définition des exemplaires.
- Garantie des vices cachés.
- Licences libres (GNU, GPL).

Questions/Réponses

RESPONSABLE



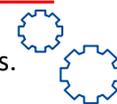
Benoit de Roquefeuille

OBJECTIFS



- Comprendre l'évolution des modes de consommation des progiciels et les différents types de licence proposés par les éditeurs.
- Acquérir les connaissances indispensables à la maîtrise des concepts juridiques fondamentaux associés à l'édition logicielle et leurs évolutions.
- Gérer l'administration juridique des parcs de progiciels.

OUTILS PEDAGOGIQUES



- Quiz de validation des acquis.
- Cas pratiques.
- Glossaire des termes juridiques.
- Site web de la formation.
- Suivi post formation réalisé par e-mail ou via des SharePoint ou Google site dédiés à la formation.

DATES DES FORMATIONS

- 2 février 2017
- 8 juin 2017
- 5 septembre 2017
- 8 novembre 2017



PARTICIPANTS

Contract managers, Juristes, DSI, chefs de projet.

DURÉE – PRIX

- 1 jour (7 heures)
- 900 € HT (Repas inclus)

GARANTIR LA PERENNITE ET LE SUCCES D'UN PROJET INFORMATIQUE GRACE AU CONTRACT MANAGEMENT NIVEAU 2 EXPERT

Introduction

- Risques techniques, économiques et juridiques en cours de projet ; informatique ; Actualité ; Tendances 2015.

Les signataires d'un contrat informatique

- Bénéficiaires d'un contrat informatique au sein d'un groupe de sociétés ; Clauses de révision du périmètre des bénéficiaires ; régularisation d'avenants ; Cas particulier des contrats d'intégration et pluralités d'acteurs (éditeurs, sous-traitants).

L'assistance à maîtrise d'ouvrage

- Approche FFOM de la maîtrise d'ouvrage interne.
- Objet du contrat : maîtrise d'œuvre simple vs maîtrise d'œuvre déléguée, approche FFOM
- Normes métier applicables.
- Clause prix : régie ou forfait.
- Les principales obligations du client (le maître d'ouvrage) et du prestataire (l'assistant à maîtrise d'ouvrage).
- Gestion de la responsabilité des parties.
- Pénalités.

Implémentation de projet et plan qualité projet (PQP)

- Différence PQP / dossier d'implémentation juridique de contrat informatique.
- Contenu du PQP : les principales clauses.
- Nécessité du contrôle de cohérence PQP-contrat – conséquences sur la responsabilité des acteurs.
- Nécessité du contrôle de cohérence PQP-documents projet.
- Mise en œuvre et évolutions du PQP.

La vie du contrat et évènement affectant une partie

- Fusion acquisition concernant une partie : effets et conséquences sur le contrat.
- Apport partiel d'actif/cession de fonds de commerce : effets et conséquences sur le contrat.
- Placement sous sauvegarde judiciaire ou dépôt de bilan du client comme du prestataire : effets et conséquences sur le contrat.

Prérequis juridiques

- Connaître les modalités de conclusion et d'exécution d'un contrat informatique ou internet.
- Avoir soi-même négocié et/ou piloté par le contrat un projet informatique ou internet.

RESPONSABLE



Eric Le Quellennec

OBJECTIFS



- Gérer au sein d'un groupe de sociétés la signature et le bénéfice d'un contrat informatique ; faire évoluer ce périmètre.
- Bénéficiaire des ressources d'un assistant à maîtrise d'ouvrage interne ou externe et articuler son action avec le prestataire, les éditeurs.
- Maîtriser le pilotage d'un projet informatique au moyen d'un plan qualité projet.
- Au tout moment savoir anticiper et gérer un évènement affectant une partie (cession de fonds de commerce, fusion, placement sous sauvegarde judiciaire ou dépôt de bilan).

OUTILS PEDAGOGIQUES

- Quizz de validation des acquis.
- Cas pratiques.
- Glossaire des termes juridiques.
- Site web de la formation.
- Suivi post formation réalisé par e-mail ou via des SharePoint ou Google site dédiés à la formation.

DATES DES FORMATIONS

- 10 mars 2017
- 20 juin 2017
- 20 octobre 2017
- 15 décembre 2017



PARTICIPANTS

Direction juridique, Direction des achats, Direction des SI, Direction administrative et financière, RSSI, Administrateurs des SI, Editeurs, Assistants à maîtrise d'ouvrage, Intégrateurs – maître d'œuvre.

DURÉE – PRIX

- 1 jour (7 heures)
- 900 € HT (Repas inclus)

GERER LES ARCHIVES PUBLIQUES ELECTRONIQUES

Les spécificités des archives publiques électroniques

- La réforme issue de la loi du 15 juillet 2008 (Code du patrimoine, décrets d'application et arrêté de 2009).
- La place des archives publiques dans le droit administratif (distinction archives et documents administratifs).
- La protection des données à caractère personnel.
- La sécurité et l'interopérabilité (RGS, RGI).
- La preuve électronique (approche civiliste et administrative).
- L'externalisation des archives courantes ou intermédiaires (agrément, exigences contractuelles).
- Le rôle des normes (statut).
- La doctrine de la Direction du patrimoine (DAF).

Projet d'archivage électronique

- Le Records management (ISO 15489-1).
- La particularité du cycle de vie de l'archive électronique.
- Les phases du projet d'archivage électronique.
- Les normes applicables (SEDA, OAIS, Dublin Core, Moreq2, NF Z 42-013 : 2009).
- La politique de sécurité (RGS).
- Le choix des formats (RGI).
- Les tableaux de gestion (doctrine de la Direction du patrimoine).
- La politique d'archivage électronique (P2A).
- Les formalités Cnil.
- Le cahier des charges (CCTP).
- Le marché.
- Le suivi d'exécution du marché (spécifications, recette).
- L'audit de suivi.
- Les archives publiques hospitalières (prescriptions, externalisation).
- La comptabilité publique.
- Les marchés publics.
- Les téléservices.
- Le référencement.
- La certification.

Cas particuliers

Questions/Réponses

RESPONSABLE



Polyanna Bigle

OBJECTIFS



- Comprendre les spécificités des archives publiques électroniques ;
- Intégrer la dimension juridique dans la conduite de projet d'archivage électronique ;
- Garantir la conformité des systèmes d'archivage électronique.

OUTILS PEDAGOGIQUES



- Quizz de validation des acquis.
- Cas pratiques.
- Glossaire des termes juridiques.
- Site web de la formation.
- Suivi post formation réalisé par e-mail ou via des SharePoint ou Google site dédiés à la formation.

DATES DES FORMATIONS

- 17 mars 2017
- 7 juin 2017
- 12 septembre 2017
- 22 novembre 2017



PARTICIPANTS

Juristes, Informaticiens, Archivistes, Chefs de projet.

DURÉE – PRIX

- 1 jour (7 heures)
- 900 € HT (Repas inclus)

GERER LES INVENTIONS DE SALARIES

Identification des inventions de salariés

- La condition d'invention : distinction entre création et invention de salarié.
- Le statut de salarié.
- Les différentes catégories d'invention de salariés : l'invention de mission, l'invention hors mission attribuable, l'invention hors mission non attribuable.

Les précautions à prendre dans le cadre d'un projet innovant

- Les précautions contractuelles.
- Le suivi et la traçabilité du projet.
- La gestion des inventeurs multiples.
- Le cas des filiales à l'étranger et les contrats de travail internationaux.
- L'intervention de tiers non-salariés : stagiaires, prestataires, fournisseurs.

La procédure de déclaration des inventions

- La déclaration d'invention.
- La classification de l'invention.
- Les difficultés de classification : gérer l'absence de déclaration par l'inventeur, les inventeurs multiples, le désaccord sur la classification.

La rémunération de l'inventeur

- Rémunération supplémentaire ou juste prix.
- L'incidence des conventions collectives, accords d'entreprise et contrats de travail.
- Modalités de calcul de la rémunération.

La gestion des conflits

- La commission de conciliation : la CNIS.
- Les recours et la procédure contentieuse.

Questions/Réponses

RESPONSABLES



[Virginie Brunot](#)
[Jérémy Bensoussan](#)

OBJECTIFS



- Savoir identifier les inventions de salariés et le régime applicable.
- Favoriser le développement du portefeuille de brevets de l'entreprise.
- Anticiper et gérer les litiges.

OUTILS PEDAGOGIQUES

- Quiz de validation des acquis. 
- Cas pratiques. 
- Glossaire des termes juridiques.
- Site web de la formation.
- Suivi post formation réalisé par e-mail ou via des SharePoint ou Google site dédiés à la formation.

DATES DES FORMATIONS

- 26 janvier 2017
- 27 avril 2017
- 6 octobre 2017
- 15 décembre 2017



PARTICIPANTS

Directeur juridique et service juridique, Services de propriété intellectuelle, Direction des ressources humaines, Services R&D.

DURÉE – PRIX

- 1 jour (7 heures)
- 900 € HT (Repas inclus)

GERER UN PROJET D'ARCHIVAGE ELECTRONIQUE

Rappel sur les fondamentaux de la dématérialisation

- Approche générale.
- Le droit à la dématérialisation et rematérialisation.
- Des droits spéciaux.
- Des risques cachés.

Conduire un projet d'archivage électronique

- Questions à se poser avant de conduire un projet.

Projet d'archivage électronique

- Archivage et notions voisines.
- Contenus archivés.
- Une gestion réglementée et normée des archives électroniques.
- La réglementation.
- Les normes.

L'évaluation des durées de conservation

- Les obligations.
- Les durées obligatoires.
- Le droit des personnes concernées.
- Consilier obligation de conservation et droit à l'oubli.
- Les recommandations de la Cnil.

Mise en œuvre d'un projet d'archivage électronique

« Legal by design »

- Le « build » juridique et la politique d'archivage.
- Le « run » juridique et l'accès aux archives.

Cas pratiques

Questions/Réponses

RESPONSABLE



Polyanna Bigle

OBJECTIFS



- Identifier les enjeux de l'archivage électronique ;
- Garantir la conformité des systèmes d'archivage électronique ;
- Intégrer les prérequis juridiques dans la conduite de projet d'archivage électronique.

OUTILS PEDAGOGIQUES

- Quiz de validation des acquis. 
- Cas pratiques. 
- Glossaire des termes juridiques. 
- Site web de la formation.
- Suivi post formation réalisé par e-mail ou via des SharePoint ou Google site dédiés à la formation.

DATES DES FORMATIONS

- 24 mars 2017
- 22 juin 2017
- 7 septembre 2017
- 16 novembre 2017



PARTICIPANTS

Juristes, Informaticiens, Chefs de projet, Directions fonctionnelles et métiers concernées, Responsables de la conformité et du contrôle interne.

DURÉE – PRIX

- 1 jour (7 heures)
- 900 € HT (Repas inclus)

GERER UNE CRISE EN ENTREPRISE : LE RISQUE PENAL

Des principes directeurs de la matière pénale

- La présomption d'innocence (mythe ou réalité).
- La preuve (mode accusatoire, mode inquisitoire).
- Légalité des poursuites et des peines (la non-rétroactivité).
- La contradiction (principe et limites).

La crise pendant l'enquête

- Les formes de l'enquête (préliminaire, flagrante, commission rogatoire).
- L'annonce du risque :
 - Convocation (origine, objet, réactions).
 - Arrestation.
 - Perquisition et saisies.
- Le risque à statut variable :
 - Le simple témoignage (obligation, serment).
 - Une mise en cause (parler ou non, droit au mensonge, l'existence d'une délégation de pouvoirs).
- Les formes aigües du risque :
 - Le placement en GAV (droit et notification).
 - Sa prolongation.
- Les saisies et restitutions

La crise devant le « Juge »

- Sens et portée de la MEE.
- Le droit de se taire.
- Le droit d'être assisté d'un avocat.
- Les nullités de procédure.

La crise et l'entreprise

- Le secret de l'enquête et de l'instruction.
- La communication (cellule de crise).

Questions/Réponses

RESPONSABLE



Virginie Bensoussan-Brulé

OBJECTIFS



- Le risque et les principes.
- Comment s'annonce le risque ?
- Le risque à statut variable
- Les formes pendant l'enquête.
- Les formes devant le « juge ».
- La crise et l'entreprise.

OUTILS PEDAGOGIQUES



- Quiz de validation des acquis.
- Cas pratiques.
- Glossaire des termes juridiques.
- Site web de la formation.
- Suivi post formation réalisé par e-mail ou via des SharePoint ou Google site dédiés à la formation.

DATES DES FORMATIONS

- 19 janvier 2017
- 8 mars 2017
- 12 octobre 2017
- 28 novembre 2017



PARTICIPANTS

Directeur juridique et service juridique, Direction de la Communication et service communication.

DURÉE – PRIX

- 1 jour (7 heures)
- 900 € HT (Repas inclus)

IMPRESSION 3D

Cadrage juridique

- Définition de l'impression 3D – Fabrication additive.
- Définition des objets impliqués.
- Définition des objets impliqués.

Les droits de propriété intellectuelle en jeu

- Identification des droits de PI.
- La question de la copie privée.
- La question des normes et de la traçabilité.

Les droits de la responsabilité en jeu

- Droit de la responsabilité délictuelle.
- Droit de la responsabilité sans faute.
- Droit de la responsabilité contractuelle.
- Les aspects internationaux.

Pilotage juridique d'un projet d'impression 3D

- Aspects contractuels d'un projet d'impression 3D / Fabrication additive.
- Le cas particulier des Plateformes.
- Le cas particulier de l'impression 3D dans le secteur de la santé.
- Le cas particulier des Creative Commons.
- Le cas particulier des FabLabs.

Questions/Réponses

RESPONSABLE



Anne-Sophie Cantreau

OBJECTIFS



- Identifier et anticiper les principales problématiques juridiques en matière d'impression 3D
- Acquérir les connaissances indispensables à la maîtrise des obligations juridiques en jeu

OUTILS PEDAGOGIQUES



- Quiz de validation des acquis.
- Cas pratiques.
- Glossaire des termes juridiques.
- Site web de la formation.
- Suivi post formation réalisé par e-mail ou via des SharePoint ou Google site dédiés à la formation.

DATES DES FORMATIONS

- 8 février 2017
- 27 avril 2017
- 11 octobre 2017
- 7 décembre 2017



PARTICIPANTS

Directeur Propriété industrielle, Directeur Juridique, Directeur Commercial, Directeur Marketing, Juristes, Commerciaux, Webmasters.

DURÉE – PRIX

- 1 jour (7 heures)
- 900 € HT (Repas inclus)

LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Introduction

- Historique des libertés numériques.
- Risques informatiques et libertés.
- Actualité.
- Tendances 2015-2024.



Le périmètre Informatique et libertés

- Périmètre juridique, technique et géographique.

Les acteurs

- Le responsable de traitement ; Les co-responsables de traitement ; La personne concernée, le destinataire, le sous-traitant ; Le CIL ; La Cnil.

Les principes fondamentaux

- Schéma des principes fondamentaux de la loi Informatique et libertés.
- Principe de légalité.
- Principe de finalité.
- Principe de légitimité.
- Principe de proportionnalité.

Les obligations Informatique et libertés

- Formalités préalables.
- Droits des personnes.
- Sécurité.
- Durée de conservation des données.
- Flux transfrontières de données.
- Sanctions.

Les traitements du SIRH

- Particularités du SIRH ; Recrutement ; Gestion des œuvres sociales et culturelles ; Cybersurveillance.

Etude de cas

- Réalisation de déclarations portant sur des traitements du SIRH et de mentions d'information.

L'encadrement juridique du SIRH

- Un SI appréhendé par la Cnil ; Les plaintes ; Les contrôles ; Les sanctions ; Les voies de recours

Questions/Réponses

RESPONSABLES



[Chloé Torres](#)
[Emmanuel Walle](#)

OBJECTIFS



- Donner aux membres de la direction des ressources humaines les clés pour utiliser les outils et les traitements de données à caractère personnel mis en œuvre en matière de gestion des ressources humaines dans le respect de la réglementation Informatique et libertés.
- Connaître les enjeux et obligations liés à la protection des données dans le cadre des traitements spécifiques aux ressources humaines.

OUTILS PEDAGOGIQUES

- Quiz de validation des acquis.
- Cas pratiques.
- Glossaire des termes juridiques.
- Site web de la formation.
- Suivi post formation réalisé par e-mail ou via des SharePoint ou Google site dédiés à la formation.



DATES DES FORMATIONS

- 14 mars 2017
- 10 mai 2017
- 28 septembre 2017
- 8 décembre 2017



PARTICIPANTS

Direction juridique, Direction conformité, Direction des SI, Direction ressources humaines, CIL, Data privacy officer, RSSI, Administrateurs des SI, Auditeur, Contrôle interne.

DURÉE – PRIX

- 1 jour (7 heures)
- 900 € HT (Repas inclus)

LA SECURITE INFORMATIQUE ET LIBERTES

Introduction

- La loi Informatique et libertés.
- Essence de la loi.
- Sécurité des données.
- Périmètres concernés.
- Définition des données à caractère personnel.



Les acteurs

- Le responsable de traitement.
- La personne concernée.
- Le sous-traitant.
- Le CIL.
- La Cnil.

Les obligations Informatique et libertés

- Collecte et traitement.
- Obligation des personnes ayant accès aux données.
- Identification du risque.
- Cnil.

Sécurité

- Politique générale.
- Sécurité physique.
- Sécurité logique.
- Evaluation niveau de sécurité « Check list Cnil ».
- Dix conseils de la Cnil.
- Surveillance.
- Audit et accès frauduleux aux systèmes d'information.
- Aspects documentaires.

Etude de cas

- Réalisation de déclarations portant sur des traitements du SI Informatique.
- Réalisation de mentions d'information.

Questions/Réponses

RESPONSABLES



Chloé Torres

OBJECTIFS

- Présenter les exigences issues de la réglementation Informatique et libertés en matière de sécurité des données personnelles.
- Indiquer les outils techniques et documentaires à mettre en œuvre afin de s'y conformer.
- Permettre d'évaluer leur niveau de sécurité par rapport aux recommandations de la Cnil.
- Sensibiliser sur les risques liés à une faille de sécurité et l'actualité en la matière.
- Connaître les exigences issues de la réglementation Informatique et libertés en matière de sécurité des données personnelles et évaluer son niveau de sécurité par rapport aux recommandations de la Cnil.

OUTILS PEDAGOGIQUES

- Quizz de validation des acquis.
- Cas pratiques.
- Glossaire des termes juridiques.
- Site web de la formation.
- Suivi post formation réalisé par e-mail ou via des SharePoint ou Google site dédiés à la formation.

DATES DES FORMATIONS

- 26 janvier 2017
- 17 mai 2017
- 27 octobre 2017
- 21 décembre 2017



PARTICIPANTS

Direction juridique, Direction conformité, Direction des SI, Direction RH, CIL, Data privacy officer, RSSI, Administrateurs des SI, Auditeur, Contrôle interne.

DURÉE – PRIX

- 1 jour (7 heures)
- 900 € HT (Repas inclus)

LE MANAGEMENT DU RISQUE INFORMATIQUE ET LIBERTES

Introduction

- Historique des libertés numériques.
- Risques Informatique et libertés.
- Actualité ;
- Tendances 2015-2024.



Le périmètre Informatique et libertés

- Périmètre juridique, technique et géographique.

Les principes fondamentaux

- Schéma des principes fondamentaux de la loi Informatique et libertés.
- Principe de légalité.
- Principe de finalité.
- Principe de légitimité.
- Principe de proportionnalité.

Les acteurs

- Le responsable de traitement ; Les co-responsables de traitement ; La personne concernée, le destinataire, le sous-traitant ; Le CIL ; La Cnil.

Les obligations Informatique et libertés

- Formalités préalables.
- Droits des personnes.
- Sécurité.
- Durée de conservations des données.
- Flux transfrontières de données.
- Sanctions.

Etude de cas

- Réalisation d'une déclaration et d'une mention d'information.

L'encadrement juridictionnel

- Les plaintes ; Les contrôles ; Les sanctions ; Les voies de recours.

Outils de management du risque Informatique et libertés et gouvernance

- Outils de management du risque.
- Organes de gouvernance.

Questions/Réponses

PARTICIPANTS

Direction juridique, Direction conformité, Direction des systèmes d'information, Direction ressources humaines, CIL, Data privacy officer, RSSI, Administrateurs des systèmes d'informations, Auditeur, Contrôle interne.

RESPONSABLE



[Chloé Torres](#)

OBJECTIFS



- Connaître les enjeux et obligations liées à la protection des données.
- Identifier et qualifier les intervenants et les responsabilités.
- Cerner les formalités obligatoires.
- Anticiper et gérer les relations avec la Cnil.
- Prévenir les risques liés à l'exploitation de données personnelles.
- Sécuriser l'usage des données à caractère personnel au plan juridique.

OUTILS PEDAGOGIQUES



- Quizz de validation des acquis.
- Cas pratiques.
- Glossaire des termes juridiques.
- Site web de la formation.
- Suivi post formation réalisé par e-mail ou via des SharePoint ou Google site dédiés à la formation.

DATES DES FORMATIONS

- 13 janvier 2017
- 30 mars 2017
- 5 octobre 2017
- 17 novembre 2017



DURÉE – PRIX

- 1 jour (7 heures)
- 900 € HT (Repas inclus)

L'ENVIRONNEMENT INTELLIGENT

Cadrage juridique

- Définition de l'environnement légal existant.
- Déficiences juridiques et cartographie des risques.
- Quels enjeux juridiques ?
- L'exploitation des données.
- La sécurité.
- Les régimes de responsabilité.

Logement connecté

- Impact écologique.
- Objet connecté (domotique).
- Achat connecté (parcours client).

Ville intelligente

- Eclairage public.
- Transport public.
- Traitement des déchets.
- Services urbains connectés (parcours client).

Autoroute intelligente

- Infrastructure routière.
- Véhicule intelligent.

Usine connectée

- Robots industriels.
- Capteurs.
- Cloud.

Agriculture numérique

- Drones.
- Capteurs.
- Cloud.

Questions/Réponses

RESPONSABLE



Nathalie Plouviat

OBJECTIFS

- Identifier le cadre légal de l'environnement intelligent 
- Appréhender les enjeux du développement de l'environnement intelligent
- Appréhender les principaux risques relatifs au développement de l'environnement intelligent

OUTILS PEDAGOGIQUES

- Quiz de validation des acquis. 
- Cas pratiques. 
- Glossaire des termes juridiques. 
- Site web de la formation.
- Suivi post formation réalisé par e-mail ou via des SharePoint ou Google site dédiés à la formation.

DATES DES FORMATIONS

- 13 janvier 2017
- 21 juin 2017
- 13 octobre 2017
- 20 décembre 2017



PARTICIPANTS

Juristes, Direction des SI, RSSI, chefs de projet, Directeurs de Business Unit.

DURÉE – PRIX

- 1 jour (7 heures)
- 900 € HT (Repas inclus)

LES CLES POUR REUSSIR SON PROJET « CLOUD COMPUTING »

Introduction

- Risques techniques, économiques et juridiques en cours de projet informatique.
- Actualité 2015-2020.

Définir une « cloud strategy »

- Cibler les usages, les données concernées et les gains de productivité attendus

Benchmarker les offres

- Connaître la typologie des offres sur le marché : PaaS, IaaS, SaaS...
- Connaître les principales normes techniques applicables.
- Connaître et comprendre les différents types de contrat sur le marché.
- Surmonter l'obstacle du contrat d'adhésion : argumentaires et outils.

Négocier les principales clauses

- Fixation d'un périmètre technique et fonctionnel ; Clause objet ; Clause de gouvernance de projet ; Clause normes applicables ; Clause de gouvernance de projet ; Clause reprise et migration de données ; Clause développements spécifiques ; Clause de recette ou de conformité ; Clause prix et conditions financières ; Clause garantie ; Clause d'engagement de services (SLA) ; Clause de pénalité ; Clause d'audit ; Clause de responsabilité ; Clause limitative de responsabilité ; Clause propriété intellectuelle ; Clause données personnelles ; Clause sous-traitance ; Clause sécurité ; Clause confidentialité ; Clause conciliation ; Clause loi applicable et tribunal compétent

Outils de pilotage contractuel d'un projet cloud

- Négocier et implémenter un plan qualité projet (PQP) pour un projet cloud.
- Comité de pilotage et mise en œuvre d'une clause d'escalade : gérer un précontentieux.

Prérequis juridiques

- Connaître les principales modalités de conclusion et d'exécution d'un contrat internet ou informatique.

Questions/Réponses

RESPONSABLE



Eric Le Quellennec

OBJECTIFS



- Savoir définir une « cloud strategy ».
- Benchmarker les différentes offres des « Gafa » et autres prestataires.
- Surmonter les verrous liés au « contrat d'adhésion »
- Négocier au mieux les clauses principales des contrats cloud.
- Piloter son projet cloud par le contrat.

OUTILS PEDAGOGIQUES

- Quiz de validation des acquis. 
- Cas pratiques.
- Glossaire des termes juridiques.
- Site web de la formation.
- Suivi post formation réalisé par e-mail ou via des SharePoint ou Google site dédiés à la formation.

DATES DES FORMATIONS

- 28 février 2017
- 9 juin 2017
- 7 septembre 2017
- 28 novembre 2017



PARTICIPANTS

Direction juridique, Direction des achats, Direction des SI, Direction administrative et financière, RSSI, Chefs de projet informatique, Administrateurs des SI, Responsable étude et méthode, Contrôleur de

DURÉE – PRIX

- 1 jour (7 heures)
- 900 € HT (Repas inclus)

LES CONTROLES CNIL

Introduction

- Enjeux.
- Actualité.
- Tendances.



Le domaine du contrôle

- Traitements automatisés et papier.
- Secteur privé et secteur public.
- Traitements intéressant la sûreté de l'Etat.

Les acteurs du contrôle

- Membres et agents de la Cnil habilités.
- Tiers autorisés.
- Personnes de l'entreprise devant être présente.

Le contrôle sur place

- Eléments déclencheurs.
- Préparer le contrôle a priori pour neutraliser les risques de sanction.
- Modalités du contrôle.
- Procédure de contrôle.
- Droits du responsable de traitement.
- Délit d'entrave.
- Exemples de délibérations de la Cnil rendues à la suite d'un contrôle.

Les suites du contrôle

- Rapport de contrôle et respect du contradictoire.
- Avertissements.
- Sanctions pécuniaires.
- Injonction de cesser un traitement ou retrait d'une autorisation.
- Interruption de la mise en œuvre d'un traitement.
- Préparation et assistance à la réunion de la formation restreinte.
- Voies de recours.
- Statistiques.

Jeu de rôle contrôle Cnil

Questions/Réponses

RESPONSABLE



[Céline Avignon](#)

OBJECTIFS



- Connaître l'étendue des pouvoirs de la Cnil et ses moyens de contrôle ;
- Apprendre à dialoguer avec la Cnil (notamment par le biais d'un jeu de rôle) ;
- Maîtriser l'étendue des droits dont disposent les organismes contrôlés et leur marge de négociation lors des contrôles ;
- Appréhender les risques encourus et savoir s'en prémunir ;
- Se préparer à un contrôle de la Cnil.

OUTILS PEDAGOGIQUES



- Quizz de validation des acquis.
- Cas pratiques.
- Glossaire des termes juridiques.
- Site web de la formation.
- Suivi post formation réalisé par e-mail ou via des SharePoint ou Google site dédiés à la formation.

DATES DES FORMATIONS

- 31 janvier 2017
- 9 mars 2017
- 26 octobre 2017
- 8 novembre 2017



PARTICIPANTS

Direction juridique, Direction conformité, Direction des systèmes d'information, Direction ressources humaines, CIL, Data privacy officer, RSSI, Administrateurs des systèmes d'informations, Auditeur, Contrôle interne.

DURÉE – PRIX

- 1 jour (7 heures)
- 900 € HT (Repas inclus)

LES FLUX TRANSFRONTIERES DE DONNEES

Introduction

- Enjeu.
- Défi.
- Actualité.
- Tendances.



Grands principes

- Notion de flux transfrontières de données.
- Référentiel légal.
- Droit applicable.

Flux intracommunautaire

Flux hors UE

- Principes.
- Dérogations.
- Convention de flux transfrontières de données.
- Règles internes.
- Comparatif convention de flux v. règles internes.
- Formalités préalables.

Sphère de sécurité Etats Unis

- Principes.
- Mise en œuvre.
- Résolution des litiges.
- Contrôle.

Stratégie d'encadrement des flux transfrontières

Etude de cas

- Réalisation d'une déclaration avec annexe flux transfrontière.
- Réalisation d'une convention de flux transfrontières de responsable de traitement à sous-traitant.

Questions/Réponses

PARTICIPANTS

Direction juridique, Direction conformité, Direction des systèmes d'information, Direction ressources humaines, CIL, Data privacy officer, RSSI, Administrateurs des systèmes d'informations, Auditeur, Contrôle interne.

RESPONSABLE

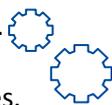


[Chloé Torres](#)

OBJECTIFS

- Permettre d'identifier les flux transfrontières de données au sens de la réglementation Informatique et libertés. 
- Présenter les dispositions qui régissent ces flux.
- Présenter les outils à utiliser pour encadrer les transferts.
- Permettre d'élaborer une stratégie de gestion des flux transfrontières.
- Proposer un benchmark des meilleures pratiques en matière de gestion des flux transfrontières.
- Connaître les enjeux et obligations liés à la protection des données dans le cadre des traitements faisant l'objet de flux transfrontières de données.

OUTILS PEDAGOGIQUES

- Quiz de validation des acquis. 
- Cas pratiques.
- Glossaire des termes juridiques.
- Site web de la formation.
- Suivi post formation réalisé par e-mail ou via des SharePoint ou Google site dédiés à la formation.

DATES DES FORMATIONS

- 10 janvier 2017
- 17 mars 2017
- 26 septembre 2017
- 7 novembre 2017



DURÉE – PRIX

- 1 jour (7 heures)
- 900 € HT (Repas inclus)

LES OBLIGATIONS DU CORRESPONDANT INFORMATIQUE ET LIBERTES

Introduction

- Historique des libertés numériques ; Tendances 2015-2024.

Le périmètre Informatique et libertés

- Périmètre : juridique, technique, géographique.



Les acteurs

- Le responsable de traitement.
- Les co-responsables de traitement.
- La personne concernée, le destinataire, le sous-traitant.
- Le CIL.
- La Cnil.

Les principes fondamentaux

- Schéma des principes fondamentaux de la loi Informatique et libertés.
- Principe de légalité.
- Principe de finalité.
- Principe de légitimité.
- Principe de proportionnalité.

Les obligations Informatique et libertés

- Formalités préalables.
- Droits des personnes.
- Sécurité. Durée de conservation des données.
- Flux transfrontières de données.
- Sanctions.

Le CIL

- Avantages et contraintes ; Profil du CIL ; Sélection du CIL ; Désignation ; Missions ; Charge de travail ; Les spécificités des CILs groupes ; Vision Cnil ; Réseau de CIL.

Etude de cas

- Intégration de traitements dans une liste des traitements.
- Réalisation de mentions d'information.

L'encadrement juridictionnel

- Les plaintes ; Les contrôles ; Les sanctions ; Les voies de recours.

Questions/Réponses

PARTICIPANTS

Direction juridique, Direction conformité, Direction des systèmes d'information, Direction ressources humaines, CIL, Data privacy officer, RSSI, Administrateurs des systèmes d'informations, Auditeur, Contrôle interne.

RESPONSABLE



[Chloé Torres](#)

OBJECTIFS



- Permettre au CIL et, le cas échéant, à ses relais l'acquisition de connaissances juridiques en matière Informatique et libertés.
- Sensibiliser le CIL sur certains éléments clés de la loi Informatique et libertés qui impactent directement l'activité de la société qui l'a désigné.
- Lui permettre de maîtriser les obligations et responsabilités qui lui incombent et de savoir les mettre en œuvre.

OUTILS PEDAGOGIQUES



- Quiz de validation des acquis.
- Cas pratiques.
- Glossaire des termes juridiques.
- Site web de la formation.
- Suivi post formation réalisé par e-mail ou via des SharePoint ou Google site dédiés à la formation.

DATES DES FORMATIONS

- 2 février 2017
- 18 avril 2017
- 15 septembre 2017
- 22 novembre 2017



DURÉE – PRIX

- 1 jour (7 heures)
- 900 € HT (Repas inclus)

LES OBLIGATIONS INFORMATIQUE ET LIBERTES NIVEAU 2

Introduction

- Historique des libertés numériques.
- Risques informatiques et libertés.
- Actualité.
- Tendances 2015-2024.



Les fondamentaux

- La loi applicable.
- Les lois de police.
- Les principes fondamentaux de la loi Informatique et libertés.
- Le responsable de traitement.
- Les données à caractère personnel.
- Les traitements.
- La sécurité.
- Les droits de personnes.
- Les flux transfrontières.

Tendances technologiques et impacts Informatique et libertés

- Réseaux sociaux.
- Green computing.
- Cloud computing.
- Ambiances intelligentes.
- Web 3.0.

Etude de cas

- Analyse de la conformité d'un dispositif d'alerte professionnelle à l'AU-004.
- Réalisation d'une déclaration d'un traitement hébergé sur des serveurs cloud.

Encadrement juridique

- Les plaintes.
- Les contrôles.
- Les sanctions.
- Les voies de recours.

Questions/Réponses

RESPONSABLE



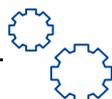
[Alain Bensoussan](#)

OBJECTIFS



- Approfondir les connaissances de base acquises dans le domaine Informatique et libertés (politique de conformité...).
- Mettre en œuvre une politique de protection des données efficace (accountability...).
- Résoudre les questions complexes (réseaux sociaux...).

OUTILS PEDAGOGIQUES

- Quiz de validation des acquis. 
- Cas pratiques.
- Glossaire des termes juridiques.
- Site web de la formation.
- Suivi post formation réalisé par e-mail ou via des SharePoint ou Google site dédiés à la formation.

DATES DES FORMATIONS

- 21 février 2017
- 25 avril 2017
- 20 septembre 2017
- 30 novembre 2017



PARTICIPANTS

Direction juridique, Direction conformité, Direction des systèmes d'information, Direction ressources humaines, CIL, Data privacy officer, RSSI, Administrateurs des systèmes d'informations, Auditeur, Contrôle interne.

DURÉE – PRIX

- 1 jour (7 heures)
- 900 € HT (Repas inclus)

LES OBLIGATIONS INFORMATIQUE ET LIBERTES POUR LE SECTEUR DE LA SANTE

Introduction

- Historique des libertés numériques.
- Risques Informatiques et libertés.
- Actualité.
- Tendances 2015-2024.

Le périmètre Informatique et libertés

- Périmètre juridique, technique et géographique.

Les acteurs

- Le responsable de traitement ; Les co-responsables de traitement ; La personne concernée, le destinataire, le sous-traitant ; Le CIL ; La Cnil.

Les principes fondamentaux

- Schéma des principes fondamentaux de la loi Informatique et libertés.
- Principe de légalité, de finalité, de légitimité et de proportionnalité.

Les obligations Informatique et libertés

- Formalités préalables ; Droits des personnes ; Sécurité ; Durée de conservation des données ; Flux transfrontières de données ; Sanctions.

Les traitements du secteur santé/assurance

- Utilisation du NIR.

Télé médecine

- Dossier pharmaceutique ; Hébergement de données de santé ; Recherches médicales ; Evaluation ou analyse des activités de soins et de prévention.

Etude de cas

- Réalisation d'une déclaration du SI Client et d'une mention d'information comportant le recueil du consentement pour la collecte des données de santé.

L'encadrement juridictionnel du secteur santé/assurances

- Un secteur appréhendé par la Cnil ; Les plaintes ; Les contrôles ; Les sanctions ; Les voies de recours.

Questions/Réponses

PARTICIPANTS

Direction juridique, Direction conformité, Direction des SI, Direction ressources humaines, CIL, Data privacy officer, RSSI, Administrateurs des SI, Auditeur, Contrôle interne.



RESPONSABLES



Chloé Torres

OBJECTIFS



- Sensibiliser les opérationnels sur les risques Informatique et libertés liés aux traitements du secteur santé/assurances.
- Leur apporter des éléments de benchmark permettant de positionner leur niveau de conformité par rapport aux autres acteurs qui opèrent dans le même secteur d'activité ou dans des secteurs approchant.
- Leur faire connaître les obligations à respecter en matière I&L ainsi que les outils à implémenter pour les mettre en œuvre.
- Connaître les enjeux et obligations liés à la protection des données dans le cadre des traitements spécifiques au secteur de la santé.

OUTILS PEDAGOGIQUES

- Quiz de validation des acquis.
- Cas pratiques.
- Glossaire des termes juridiques.
- Site web de la formation.
- Suivi post formation réalisé par e-mail ou via des SharePoint ou Google site dédiés à la formation.

DATES DES FORMATIONS

- 10 février 2017
- 28 avril 2017
- 24 octobre 2017
- 19 décembre 2017



DURÉE – PRIX

- 1 jour (7 heures)
- 900 € HT (Repas inclus)

LES OBLIGATIONS INFORMATIQUE ET LIBERTES POUR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Introduction

- Historique des libertés numériques.
- Risques Informatiques et libertés.
- Actualité.
- Tendances 2015-2024.



Un droit Informatique et libertés spécifique au secteur public

- La loi Informatique et libertés s'applique aux acteurs publics.
- Les dispositions Informatique et libertés spécifiques au monde public.
- Les textes spécifiques au secteur public adoptés par la Cnil.
- Les questions spécifiques au secteur public.
- Les projets du secteur public.

Vision Cnil

- Points durs, Points acceptés ; Points sous surveillance ; Diffusion de données publiques ; Communication municipale ; Responsable des fichiers municipaux.

Maîtrise des risques Informatique et libertés liés au secteur public

- Cartographie orientée public, Mise en conformité, Sécurité, Désignation d'un CIL, Sanctions.

Les traitements du secteur public

- Les systèmes d'information du secteur public.
- Zoom sur le SI accueil scolaire et périscolaire.
- Zoom sur le SI action sociale.
- Zoom sur le SI eau.
- Zoom sur le SI police municipale.
- Zoom sur le SI Relation aux usagers.
- Zoom sur le SI Ressources humaines.

Etude de cas

- Réalisation d'une demande d'avis et d'une mention Informatique et libertés.

L'encadrement juridictionnel du secteur public

- Programme annuel des contrôles ; Les plaintes ; Les contrôles et les manquements constatés. ; Les sanctions ; Les voies de recours.

RESPONSABLE



[Chloé Torres](#)

OBJECTIFS

- Informer les opérationnels des collectivités territoriales sur les modalités d'application de la réglementation Informatique et libertés et en les conseillant sur les mesures à adopter pour s'y conformer. 
- Connaître les enjeux et obligations liés à la protection des données dans le cadre des traitements spécifiques aux collectivités.

OUTILS PEDAGOGIQUES

- Quizz de validation des acquis. 
- Cas pratiques.
- Glossaire des termes juridiques. 
- Site web de la formation.
- Suivi post formation réalisé par e-mail ou via des SharePoint ou Google site dédiés à la formation.

DATES DES FORMATIONS

- 7 février 2017
- 5 mai 2017
- 13 octobre 2017
- 5 décembre 2017

31

PARTICIPANTS

Direction juridique, Direction conformité, Direction des systèmes d'information, Direction ressources humaines, CIL, Data privacy officer, RSSI, Administrateurs des systèmes d'informations, Auditeur, Contrôle interne.

DURÉE – PRIX

- 1 jour (7 heures)
- 900 € HT (Repas inclus)

LES OBLIGATIONS INFORMATIQUE ET LIBERTES POUR LES ENTREPRISES DU SECTEUR BANCAIRE

Introduction

- Historique des libertés numériques.
- Risques informatiques et libertés.
- Actualité.
- Tendances 2015-2024.



Le périmètre Informatique et libertés

- Périmètre juridique, technique et géographique.

Les acteurs

- Le responsable de traitement ; Les co-responsables de traitement ; La personne concernée, le destinataire, le sous-traitant ; Le CIL ; La Cnil.

Les principes fondamentaux

- Schéma des principes fondamentaux de la loi Informatique et libertés.
- Principe de légalité, de finalité, de légitimité et de proportionnalité.

Les obligations Informatique et libertés

- Formalités préalables ; Droits des personnes ; Sécurité ; Durée de conservation des données ; Flux transfrontières de données ; Sanctions.

Les traitements du secteur bancaire

- La réforme du FICP ; L'accès FIBEN ; L'octroi et le score ; La lutte anti blanchiment ; Le registre national des crédits aux particuliers ; Les dossiers réglementaires client ; La prospection.

Etude de cas

- Réalisation d'une déclaration du SI Client et d'une demande d'autorisation sur la fraude.

L'encadrement juridictionnel du secteur bancaire

- Un secteur appréhendé par la Cnil.
- Les plaintes.
- Les contrôles et les manquements constatés.
- Les sanctions.
- Les voies de recours.

Questions/Réponses

RESPONSABLE



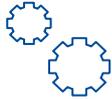
Céline Avignon

OBJECTIFS



- Sensibiliser les opérationnels sur les risques Informatique et libertés liés aux traitements du secteur bancaire.
- Leur apporter des éléments de benchmark permettant de positionner leur niveau de conformité par rapport aux autres acteurs qui opèrent dans le même secteur d'activité ou dans des secteurs approchant.
- Leur faire connaître les obligations à respecter en matière Informatique et libertés ainsi que les outils à implémenter pour les mettre en œuvre.
- Connaître les enjeux et obligations liés à la protection des données dans le cadre des traitements spécifiques au secteur bancaire.

OUTILS PEDAGOGIQUES

- Quizz de validation des acquis. 
- Cas pratiques.
- Glossaire des termes juridiques.
- Site web de la formation.
- Suivi post formation réalisé par e-mail ou via des SharePoint ou Google site dédiés à la formation.

DATES DES FORMATIONS

- 14 février 2017
- 28 mars 2017
- 12 septembre 2017
- 16 novembre 2017



PARTICIPANTS

Direction juridique, Direction conformité, Direction des SI, Direction ressources humaines, CIL, Data privacy officer, RSSI, Administrateurs des SI, Auditeur, Contrôle interne.

DURÉE – PRIX

- 1 jour (7 heures)
- 900 € HT (Repas inclus)

LES RISQUES INFORMATIQUE ET LIBERTES A L'ATTENTION DU COMITE EXECUTIF

Introduction

- Historique des libertés numériques.
- Risques Informatique et libertés.
- Actualité.
- Tendances 2015-2024.



Principes fondamentaux Informatique et libertés

Etat de l'art et bilan Cnil

- Secteur appréhendé par la Cnil.
- Les plaintes et contrôles.
- Les sanctions.
- Les CIL.

Thèmes d'actualité Informatique et libertés qui impactent l'activité du client

Gouvernance des systèmes d'information

- Acteurs de la gouvernance.
- Risques.
- Outils de la gouvernance.

Questions/Réponses

RESPONSABLE



Alain Bensoussan

OBJECTIFS



- Sensibiliser les membres du comité exécutif sur les risques Informatique et libertés liés à leur activité.
- Leur apporter des éléments de benchmark permettant de positionner leur niveau de conformité par rapport aux autres acteurs qui opèrent dans le même secteur d'activité ou dans des secteurs approchant.
- Leur proposer un plan d'actions et un calendrier associé.
- Identifier les risques en matière de réglementation Informatique et libertés et déterminer le plan d'actions à mettre en place.

OUTILS PEDAGOGIQUES



- Quizz de validation des acquis.
- Cas pratiques.
- Glossaire des termes juridiques.
- Site web de la formation.
- Suivi post formation réalisé par e-mail ou via des SharePoint ou Google site dédiés à la formation.

DATES DES FORMATIONS

- A définir en concertation.



PARTICIPANTS

Membres du comité exécutif.

DURÉE – PRIX

- 1 heure
- 300 € HT

MANAGER DES CONTRATS D'INTEGRATION ET D'EXTERNALISATION

Cadrement juridique

- Historique et caractéristiques de l'opération d'intégration de système et de l'outsourcing.
- Typologie des contrats : Contrat de vente, Contrat d'entreprise, Contrat de crédit-bail, Opposabilité des CGV/CGA.

Phase précontractuelle et formation du contrat

- Pourparlers ; Définition des besoins et cahier des charges ; Gap analysis ; Obligations précontractuelles du client et du fournisseur.
- Liberté contractuelle et règles impératives ; Interprétation du contrat ; Notion de délégation de pouvoir.

Dépendance économique

- Dépendance économique et puissance d'achat ; Entente ; Abus.

Structure du contrat

- Titres ; Parties ; Préambule ; Définitions ; Objet ; Documents contractuels ; Durée-calendrier et délai ; Maîtrise d'œuvre, maîtrise d'ouvrage et sous-traitants ; PAQ, instances de suivi de projet ; Clauses de responsabilité ; Articulation avec les assurances ; Collaboration entre les parties.

Contrat d'intégration

- Cadre général : Définition de l'intégration de système ; Caractéristiques de l'opération d'intégration ; Charte Cigref ; Phase de conception (Design) : Définition de la cible ; Architecture contractuelle et gouvernance ; Phase de réalisation : Clauses spécifiques du contrat d'intégration ; Phase de déploiement ou de recette (Run) : Recette ; Pilotage de l'exécution ; Garanties.

Contrat d'externalisation

- Les formes d'externalisation ; Caractéristiques de l'opération d'externalisation ; Schémas contractuels.
- Gestion de l'externalisation, y compris hors UE.
- Clauses spécifiques.

Gestion des risques et des conflits

- Obligation de sécurité ; Prêt de main d'œuvre illicite et délit de marchandage ; Transferts de personnel ; Travail dissimulé ; Informatique et libertés.
- Clauses relatives aux conflits ; Gestion du précontentieux ; Modes de règlement des différends.

Questions/Réponses

RESPONSABLE



[Jean-François Forgeron](#)

OBJECTIFS



- Comprendre les grands principes du droit des contrats d'intégration de système et d'outsourcing.
- Acquérir les connaissances indispensables à la maîtrise des mécanismes contractuels fondamentaux.
- Gérer les étapes de l'exécution des contrats, depuis les pourparlers jusqu'au précontentieux.

OUTILS PEDAGOGIQUES



- Quiz de validation des acquis.
- Cas pratiques.
- Glossaire des termes juridiques.
- Site web de la formation.
- Suivi post formation réalisé par e-mail ou via des SharePoint ou Google site dédiés à la formation.

DATES DES FORMATIONS

- 27 janvier 2017
- 1er juin 2017
- 22 septembre 2017
- 7 décembre 2017



PARTICIPANTS

Acheteurs, Juristes, Contract managers, DSI, chefs de projets.

DURÉE – PRIX

- 1 jour (7 heures)
- 900 € HT (Repas inclus)

MARCHES PUBLICS INFORMATIQUES

Cadre général des marchés publics informatiques

- Point général sur le secteur de l'informatique, ses spécificités, son vocabulaire, ses acteurs.
- Spécificités du domaine de l'informatique (volatilité des prix, l'évolution technologique du matériel, la réalisation d'un schéma directeur...).
- Panorama des problématiques juridiques fréquemment rencontrées.

Référentiel et objectifs poursuivis

- Présentation du CCAG-TIC.
- Comparatif entre le CCAG-TIC et les autres CCAG.
- Réduction des coûts et efficacité de l'achat.
- Sécurisation de la procédure.

Définition des besoins, choix de la procédure

- Approche selon les types de contrats (Infogérance, TMA).
- Achat de fournitures, mise en œuvre de systèmes d'information.
- Passation des marchés de nouvelles technologies (rédaction des pièces, référence au CCAG-TIC, choix de la procédure, forme du marché et forme des prix).
- Focus sur le recours au dialogue compétitif dans les marchés de nouvelles technologies.

Rédaction du cahier des charges et sécurisation de la procédure

- Rédaction des clauses sensibles protectrices des intérêts des pouvoirs adjudicateurs permettant de sécuriser l'exécution du marché.
- Obligations à la charge du titulaire (garanties légales et contractuelles, pénalités de retard, obligation de résultat, maintenance...).
- Propriété intellectuelle (code source, droits concédés, options de propriété...).

Exécution du marché

- Prévention des risques (gouvernance du projet, lettres bilan, phase de recettage, mesures coercitives, maintien en conditions opérationnelles, niveaux de service...).
- Contentieux spécifiques aux marchés informatiques.

Impact de la réforme de la commande publique 2016 sur les marchés publics informatiques

- Nouveaux périmètre et nouveaux acteurs (consécration du terme d'« acheteur public », nouvelles exclusions...).
- Nouvelles modalités de publicité des marchés publics (modèles d'avis de publicité, l'avis de pré-information, la réglementation du sourcing...).
- Nouvelles modalités de passation des marchés publics (l'obligation d'allotir, les marchés globaux, les nouveaux seuils de passation, variantes, les marchés de partenariats, la procédure négociée sans publicité préalable, le marché de conception-réalisation...).
- Nouvelles règles de la sélection des candidats et du choix des offres (le DUME, l'offre anormalement basse, les nouvelles conditions de l'information des candidats évincés...).

RESPONSABLE



François Jouanneau

OBJECTIFS



- Connaître les spécificités des marchés publics informatiques (CCAG-TIC).
- Appréhender les difficultés propres à ces marchés.
- Appréhender les impacts de la réforme des marchés publics de 2016 sur ce type d'achat.

OUTILS PEDAGOGIQUES

- Quiz de validation des acquis.
- Cas pratiques.
- Glossaire des termes juridiques.



DATES DES FORMATIONS

- 11 janvier 2017
- 15 juin 2017
- 27 septembre 2017
- 20 décembre 2017



PARTICIPANTS

Directeur juridique et service juridique, Services marchés / achats, Direction système d'information et services informatiques.

DURÉE – PRIX

- 1 jour (7 heures)
- 900 € HT (Repas inclus)

MEDIATION JUDICIAIRE ET PROCEDURE PARTICIPATIVE DE NEGOCIATION

Présentation

- Médiation judiciaire ; Procédure participative de négociation.
- Distinction avec les autres modes alternatifs de règlement amiable des litiges.

Principes directeurs de la médiation judiciaire

- L'accord préalable ; Le recours à un tiers ; Le contrôle du juge ; La confidentialité.

Déroulement de la médiation judiciaire

- Les trois étapes principales ; Le déroulement procédural.

Attribution des acteurs de la médiation judiciaire

- Les attributions du juge ; Les attributions du médiateur ; Le rôle des parties ; Le rôle de l'avocat.

Coût de la médiation judiciaire

- Les modalités de fixation de la rémunération du médiateur ; Le montant de la rémunération du médiateur ; Les frais de la médiation judiciaire.

Avantages de la médiation judiciaire

- Le maintien de liens ; La confidentialité des échanges ; La souplesse de la procédure ; Les avantages procéduraux.

Inconvénients de la médiation judiciaire

- La rémunération du médiateur.

Déroulement de la procédure participative

- La phase conventionnelle ; La phase aux fins de jugement ; L'issue de la procédure participative.

Convention de procédure participative

- Les conditions de forme et de fond ; Le régime de la convention.

Attribution des acteurs de procédure participative

- Le rôle limité du juge ; Le rôle central de l'avocat ; Le rôle des parties.

Questions/Réponses

RESPONSABLE



Didier Gazagne

OBJECTIFS



- Comprendre la distinction entre les procédures de règlement amiable des litiges que sont la médiation judiciaire et la procédure participative de négociation.
- Comprendre le déroulement de la procédure de médiation judiciaire et de la procédure participative.
- Cerner les enjeux liés à la mise en œuvre d'une procédure de médiation judiciaire et d'une procédure participative.
- Connaître les avantages et inconvénients de la médiation judiciaire et de la procédure participative.
- Connaître les critères permettant le choix de la procédure de règlement amiable adaptée.

OUTILS PEDAGOGIQUES

- Quiz de validation des acquis.
- Cas pratiques.
- Glossaire des termes juridiques.
- Site web de la formation.
- Suivi post formation réalisé par e-mail ou via des SharePoint ou Google site dédiés à la formation.

DATES DES FORMATIONS

- 20 janvier 2017
- 13 juin 2017
- 6 octobre 2017
- 29 novembre 2017



PARTICIPANTS

Directeur général ; Directeur juridique ; Directeur administratif et financier ; Juriste groupe, juriste Business Unit.

DURÉE – PRIX

- 1 jour (7 heures)
- 900 € HT (Repas inclus)

OBJETS CONNECTES ET DROIT DE L'INTERNET DES OBJETS

Cadrement juridique

- Définition de l'environnement légal existant.
- Défis juridiques et cartographie des risques.
- Quels enjeux juridiques ?

La propriété intellectuelle et l'objet connecté

- Identification des acteurs.
- Les différents types de protection.
- L'organisation contractuelle de la protection (contrats de travail, contrats de prestations, contrat de consortium, etc.).

Du prototype à l'objet connecté

- Du prototype à la mise sur le marché.
- Principales réglementations et normes existantes.

L'exploitation des données

- Typologie des données.
- La démarche « Privacy by design ».
- Information et droits des personnes.
- Exemple : Quantified self et données de santé.

La sécurité de l'objet connecté

- L'objet potentiellement malveillant.
- Les conséquences de l'absence de sécurité.
- La sécurité renforcée pour les opérateurs d'importance vitale.
- Actualité : La directive Network and Information Security (NIS) dont les dispositions s'appliqueront en mai 2018.

Les régimes de responsabilités

- Référentiel légal.
- Vers un régime de responsabilité propre ?
- Les conséquences en matière contractuelle.
- L'assurance de l'objet connecté.

Questions/Réponses

RESPONSABLE



[Nathalie Plouviot](#)

OBJECTIFS



- Identifier le cadre légal de l'internet des objets
- Appréhender les principaux risques relatifs à un projet d'objet connecté
- Acquérir les connaissances de l'environnement juridique des objets connectés
- Gérer les différentes strates pour développer un projet en toute sécurité juridique

OUTILS PEDAGOGIQUES



- Quiz de validation des acquis.
- Cas pratiques.
- Glossaire des termes juridiques.
- Site web de la formation.
- Suivi post formation réalisé par e-mail ou via des SharePoint ou Google site dédiés à la formation.

DATES DES FORMATIONS

- 17 février 2017
- 14 juin 2017
- 6 octobre 2017
- 24 novembre 2017



PARTICIPANTS

Juristes, Direction des SI, RSSI, chefs de projet, Directeurs de Business Unit.

DURÉE – PRIX

- 1 jour (7 heures)
- 900 € HT (Repas inclus)

OPEN INNOVATION

Cadrement juridique

- Définition de l'Open Innovation.
- Environnement de l'Open Innovation.

Les droits de propriété intellectuelle en jeu

- Identification des droits de PI.
- Identification des particularités de chaque droit de PI à prendre en compte dans le cadre d'un projet Open Innovation.
- Licences Open Source, Creative Commons.

Pilotage juridique d'un projet d'impression 3D

- Aspects contractuels.
- Aspects organisationnels.
- Aspects pilotage de projet Open Innovation

Questions/Réponses

RESPONSABLE



[Anne-Sophie Cantreau](#)

OBJECTIFS



- Identifier et anticiper les principales problématiques juridiques en matière de projet Open Innovation
- Acquérir les connaissances indispensables à la maîtrise des obligations juridiques en jeu

OUTILS PEDAGOGIQUES

- Quiz de validation des acquis. 
- Cas pratiques.
- Glossaire des termes juridiques. 
- Site web de la formation.
- Suivi post formation réalisé par e-mail ou via des SharePoint ou Google site dédiés à la formation.

DATES DES FORMATIONS

- 1^{er} mars 2017
- 2 juin 2017
- 22 septembre 2017
- 17 novembre 2017



PARTICIPANTS

Directeur Propriété industrielle, Directeur Juridique, Directeur Commercial, Directeur Marketing, Juristes, Commerciaux, Webmasters.

DURÉE – PRIX

- 1 jour (7 heures)
- 900 € HT (Repas inclus)

PROTECTION D'UN PROJET INNOVANT

Les modes de protection envisageables

- La protection par le droit d'auteur.
- La protection par le droit des bases de données.
- La protection par le droit des brevets.
- La protection par le droit des marques.
- La protection par la concurrence déloyale et le parasitisme.

Optimisation de la protection du projet

- Les dépôts probatoires.
- La mise en place d'une charte graphique.
- Le marquage et les mesures techniques de protection et d'information.

Les contrats

- Les contrats avec les tiers/partenaires potentiels.
- Les contrats avec les sous-traitants et prestataires externes.
- Les contrats avec les salariés et les stagiaires.
- Les contrats avec les distributeurs et les clients finaux.

Internet

- Propriété intellectuelle du site internet.
- Notice légale.
- Audit du site web.
- Contrat de vente en ligne.

Questions/Réponses

RESPONSABLE



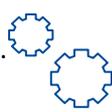
[Marie Soulez](#)

OBJECTIFS



- Présenter aux Start up, petites et moyennes entreprises les principales spécificités juridiques relatives à un projet innovant.
- Identifier le référentiel légal et les problématiques juridiques.
- Acquérir la connaissance minimale afin de gérer les étapes d'une protection adaptée à chaque nouveau projet.

OUTILS PEDAGOGIQUES

- Quiz de validation des acquis. 
- Cas pratiques.
- Glossaire des termes juridiques.
- Site web de la formation.
- Suivi post formation réalisé par e-mail ou via des SharePoint ou Google site dédiés à la formation.

DATES DES FORMATIONS

- 8 février 2017
- 13 avril 2017
- 10 octobre 2017
- 23 novembre 2017



PARTICIPANTS

Dirigeant d'entreprise ; Directeur administratif ; Directeur financier ;
Directeur juridique ; Directeur commercial ; Juriste.

DURÉE – PRIX

- 1 jour (7 heures)
- 900 € HT (Repas inclus)

RISQUES ET CONFORMITE AU SEIN DE L'ENTREPRISE

Introduction

- Historique.
- Actualité réglementaire.
- Tendances futures.

Matérialisation de la conformité au sein de l'entreprise

- Les différents types de programmes de conformité (par domaines juridiques, par secteurs d'activités).
- Le programme de conformité : un outil sur-mesure (activité, taille des entreprises, etc.).

Liens entre conformité et responsabilité

- Principal intérêt de la conformité : encadrer la responsabilité des acteurs.
- La nécessité d'une culture de la conformité au sein de l'entreprise pour assurer la vertu exonératoire des programmes de conformité.

Avantages de la conformité

- La prévention.
- Un outil pédagogique.
- La maîtrise du risque.
- L'autorégulation.

Inconvénients de la conformité

- La standardisation de l'activité.
- L'extension de la responsabilité personnelle au sein de l'entreprise (exemple du droit financier).

Conclusion

- Prise de position sur la nécessité d'instaurer des programmes de conformité au sein de l'entreprise.

Questions/Réponses

RESPONSABLE



[Didier Gazagne](#)

OBJECTIFS



- Cerner le rôle et la place de la conformité dans l'entreprise.
- Connaître les enjeux liés à la conformité.
- Prévenir les risques grâce à la conformité.
- Sécuriser l'activité de l'entreprise.

OUTILS PEDAGOGIQUES

- Quizz de validation des acquis. 
- Cas pratiques. 
- Glossaire des termes juridiques.
- Site web de la formation.
- Suivi post formation réalisé par e-mail ou via des SharePoint ou Google site dédiés à la formation.

DATES DES FORMATIONS

- 1^{er} février 2017
- 8 juin 2017
- 6 septembre 2017
- 15 novembre 2017



PARTICIPANTS

Directeur général, Directeur juridique, Directeur Business Unit, Directeur administratif et financier, Juriste groupe, juriste Business Unit, Directeur commercial.

DURÉE – PRIX

- 1 jour (7 heures)
- 900 € HT (Repas inclus)

SECURISATION JURIDIQUE DES CONTRATS INFORMATIQUES

Phase précontractuelle

- L'identification des besoins.
- Les pourparlers.
- Les obligations d'information et de conseil.
- L'interprétation des contrats.

Phase contractuelle

- Force obligation des contrats.
- Principe d'interprétation.
- Formation du contrat.
- Liberté contractuelle et limites.
- L'obligation de collaboration des parties.

Phase d'exécution

- Formes de coopération.
- Responsabilité et pénalités.
- Délais.
- Recette.
- Garanties (Vices cachés et non-conformité).
- Propriété.
- Responsabilité (Obligation de moyens/obligation de résultat, clause pénale, etc.).

Sortie anticipée

- Résiliation sans faute.
- Règlement amiable.

Questions/Réponses

RESPONSABLE



[Marie-Adelaïde- de-Montlivault-Jacquot](#)

OBJECTIFS



- Comprendre et mettre en œuvre les outils juridiques de sécurisation des contrats.
- Acquérir les connaissances indispensables à la maîtrise des mécanismes contractuels fondamentaux.
- Gérer les étapes de contractualisation avec le déroulement du projet.

OUTILS PEDAGOGIQUES



- Quiz de validation des acquis.
- Cas pratiques.
- Glossaire des termes juridiques.
- Site web de la formation.
- Suivi post formation réalisé par e-mail ou via des SharePoint ou Google site dédiés à la formation.

DATES DES FORMATIONS

- 24 février 2017
- 20 avril 2017
- 14 septembre 2017
- 21 novembre 2017



PARTICIPANTS

Contracts managers, Juristes, DSI, chefs de projets.

DURÉE – PRIX

- 1 jour (7 heures)
- 900 € HT (Repas inclus)

SENSIBILISATION A LA GESTION D'UN PORTEFEUILLE MARQUES ET NOMS DE DOMAINE

Les conditions de validité des signes de l'entreprise

- Le référentiel légal.
- La représentation graphique.
- Le signe non trompeur, non distinctif, et non interdit.
- Le signe distinctif au regard des produits et services revendiqués.
- Le signe disponible : La problématique des recherches d'antériorités/le conflit marque et nom de domaine.

Les modes d'acquisition d'un signe en France et au niveau international

- L'enregistrement en France.
- L'extension à l'étranger dans le délai de priorité.
- Marque internationale, marque communautaire et marque nationale étrangère.

La gestion des droits de marque et nom de domaine

- Le renouvellement de la marque et du nom de domaine.
- Le risque de déchéance pour défaut d'exploitation.
- Le risque de dégénérescence.
- L'encadrement de l'exploitation par des contrats et les risques contractuels : cession, licence, accord de coexistence, copropriété, règlement d'usage.

La défense de la marque et du nom de domaine

- L'atteinte à un droit sur la marque et sur le nom de domaine.
- Les procédures extra judiciaires : opposition/ procédure UDRP devant l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle.
- Les procédures judiciaires : action en concurrence déloyale/action en contrefaçon.

Questions/Réponses

RESPONSABLE



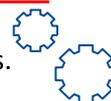
[Anne-Sophie Cantreau](#)

OBJECTIFS



- Former les Start up, petites et moyennes entreprises aux spécificités d'un portefeuille marques et noms de domaines.
- Identifier le référentiel légal et les problématiques juridiques.
- Acquérir la connaissance minimale afin de gérer le suivi des étapes d'une marque et d'un nom de domaine de leur création à leur échéance tout en assurant leur maintien et leur défense.

OUTILS PEDAGOGIQUES



- Quizz de validation des acquis.
- Cas pratiques.
- Glossaire des termes juridiques.
- Site web de la formation.
- Suivi post formation réalisé par e-mail ou via des SharePoint ou Google site dédiés à la formation.

DATES DES FORMATIONS

- 27 janvier 2017
- 5 avril 2017
- 3 octobre 2017
- 13 décembre 2017



PARTICIPANTS

Dirigeants d'entreprises, Directeur administratif, Directeur financier, Directeur juridique, Directeur commercial, Juriste.

DURÉE – PRIX

- 1 jour (7 heures)
- 900 € HT (Repas inclus)

TRAITEMENT ET HEBERGEMENT DES DONNEES DE SANTE A CARACTERE PERSONNEL

Introduction

- Grands jalons de l'hébergement des données de santé.
- Problématique.
- Actualité.
- Tendances 2012-2015.

Cadre juridique

- Protection des données à caractère personnel.
- Hébergement des données de santé.
- Autres référentiels.
- Sanctions.

Concepts

- Objets.
- Acteurs.
- Actions : hébergement et notions voisines.

Architecture contractuelle

- Contrat hébergeur et client.
- Contrat hébergeur et sous-traitant.
- Contrat hébergeur et prestataire technique.

Suivi des engagements

- Contrôle de l'activité.
- Renouvellement de l'agrément.

Questions/Réponses

RESPONSABLE



[Marguerite Brac de La Perrière](#)

OBJECTIFS



- Approfondir ses connaissances juridiques relatives à l'hébergement de données de santé.
- Identifier les problématiques complexes (contrats d'hébergement, contrats de sous-traitance...).
- Bénéficier de recommandations spécifiques s'agissant des clauses des contrats.

OUTILS PEDAGOGIQUES



- Quiz de validation des acquis.
- Cas pratiques.
- Glossaire des termes juridiques.
- Site web de la formation.
- Suivi post formation réalisé par e-mail ou via des SharePoint ou Google site dédiés à la formation.

DATES DES FORMATIONS

- 13 janvier 2016
- 21 octobre 2016
- 9 novembre 2016
- 6 décembre 2016



PARTICIPANTS

Direction juridique, Direction conformité, Direction des systèmes d'information, CIL, Data privacy officer, RSSI, Administrateur de système d'information, Auditeur, Contrôle interne.

DURÉE – PRIX

- 1 jour (7 heures)
- 900 € HT (Repas inclus)

WEBMASTER NIVEAU 2 EXPERT

Introduction

- Web 2.0 et réseaux sociaux : l'éditeur, l'hébergeur de contenus de tiers.
- Web 3.0 : la réalité augmentée et l'internet des objets.
- Big data, SoLoMo et marketing on line.
- Gestion des risques et « compliance attitude ».

Les contrats du web

- Contrats de développement, de maintenance et d'hébergement.
- Conditions générales de service des plateformes web 2.0 et des réseaux sociaux.
- Contrats de génération de leads : affiliation, achat et vente d'espaces publicitaires, etc.
- Contrats de gestion de l'e-réputation et du community management.

Les données des clients et des utilisateurs

- Le nouveau droit des cookies.
- L'obligation de notification des violations de sécurité des données des utilisateurs.
- Enjeux juridiques du SoLoMo.
- Quelles obligations en matière de conservation des logs et de données d'identification.

Du droit de propriété au droit de partager

- Gérer le respect des droits de propriété intellectuelle à l'ère du « share » et du « like ».
- Sécuriser la réutilisation des contributions des utilisateurs (UGC).

La gestion des risques

- Mettre en place des conditions générales d'utilisation de votre service web opposables et adéquates.
- L'appréciation de la notion de pratiques commerciales déloyales et trompeuses dans le cadre de l'édition d'un service web : anticiper le risque en cas d'enquête de la DDPP (ex DGCCRF).
- Référencement naturel, spamdexing et black hat SEO.
- Référencement payant : mots-clés négatifs, fonctionnalité keyword.

Questions/Réponses

RESPONSABLE



Alain Bensoussan

OBJECTIFS



- Maîtriser les implications juridiques dans le domaine de la création, de l'administration et de la promotion de contenus, de sites et d'applications en ligne.
- 360° des risques juridiques d'une activité web 2.0 et web 3.0.

OUTILS PEDAGOGIQUES

- Quizz de validation des acquis.
- Cas pratiques.
- Glossaire des termes juridiques.
- Site web de la formation.
- Suivi post formation réalisé par e-mail ou via des SharePoint ou Google site dédiés à la formation.

DATES DES FORMATIONS

- 16 mars 2017
- 4 juillet 2017
- 24 septembre 2017
- 19 décembre 2017



PARTICIPANTS

Webmaster, Web agency, Agence de communication, Community manager, Direction de la stratégie digitale, Direction de la communication.

DURÉE – PRIX

- 1 jour (7 heures)
- 900 € HT (Repas inclus)



L ALAIN BENSOUSSAN AVOCATS
E
X
I
N
G

Immeuble Cap Etoile
58 boulevard Gouvion-Saint-Cyr
75017 Paris
paris@lexing.law
www.alain-bensoussan.com/
Tél. : +33(0)1 82 73 05 05
Fax : +33(0)1 82 73 05 06
Mob. : +33 (0)6 19 13 44 46

